



Cadre stratégique pour le renforcement des services des laboratoires de santé 2016-2020

Résumé d'orientation

1. Les services de laboratoires de santé fournissent un appui essentiel dans la prévention, le diagnostic, la gestion des traitements, le dépistage et la surveillance des maladies. Les résultats des examens de laboratoire ont des implications importantes pour les résultats des soins, tant en environnement clinique qu'en milieu de santé publique. Des activités de laboratoire sûres, efficaces et présentant un bon rapport coût-efficacité représentent un élément essentiel pour les capacités de n'importe quel pays à examiner les événements biologiques en vue de mettre en œuvre une lutte contre les maladies détectées à partir de données factuelles et d'empêcher la propagation accidentelle ou délibérée d'agents pathogènes dans les laboratoires.

Malgré la demande sans cesse croissante de services de laboratoire de santé, ceux-ci sont encore considérés comme non prioritaires et sont peu reconnus par les autorités nationales dans de nombreux pays. Ces services se heurtent ainsi à une insuffisance de financement, au faible intérêt accordé au recrutement des ressources humaines et à la formation, à la pauvreté des infrastructures, ainsi qu'à d'autres problèmes complexes.

2. Après examen et synthèse des conclusions de l'analyse de la situation par les acteurs des laboratoires de santé des États Membres et les représentants des partenaires de développement international lors d'une réunion régionale organisée en décembre 2013, un consensus s'est dégagé sur la nécessité d'élaborer des orientations stratégiques régionales afin de soutenir les pays dans leurs efforts d'amélioration des services des laboratoires de santé. En février 2015, les directeurs des laboratoires de santé publique de la Région de la Méditerranée orientale, à l'occasion de leur première réunion interpays, ont examiné et approuvé un projet de cadre stratégique pour le renforcement des services des laboratoires de santé.

3. Le cadre stratégique pour le renforcement des services des laboratoires de santé est destiné à guider les pays dans la mise en place de systèmes de laboratoire de santé nationaux pérennes afin d'améliorer les services cliniques et de santé publique dans une perspective intersectorielle et d'améliorer la préparation, la surveillance et la riposte dans la lutte contre les maladies à potentiel épidémique, pour répondre aux questions de sécurité sanitaire et à d'autres situations d'urgence susceptibles de poser un problème de santé publique. Le cadre stratégique s'articule autour de six objectifs stratégiques interdépendants, comprenant chacun une liste d'activités et de résultats souhaités correspondants, à partir de laquelle les États Membres peuvent extraire, en fonction de leurs priorités nationales, les ressources, les capacités, les réglementations et les contextes spécifiques. Un cadre de suivi et d'évaluation est également présenté, comprenant des indicateurs nationaux et régionaux.

4. La mise en œuvre du cadre stratégique régional pour le renforcement des services des laboratoires de santé pour la période 2016-2020 est essentielle en vue de l'amélioration de la qualité et de la sécurité des services de laboratoire et pour que les États membres respectent leurs obligations au titre du Règlement sanitaire international (2005). Le Comité régional est invité à approuver le cadre stratégique en vue de mobiliser un engagement et un soutien politiques de haut niveau, ainsi que pour veiller à ce que les États Membres y allouent des ressources suffisantes.

Introduction

5. Les laboratoires constituent un élément essentiel et fondamental de tous les systèmes de santé, dans un objectif d'amélioration de la santé. La fiabilité et la rapidité des résultats d'analyse de laboratoire

sont des éléments cruciaux dans la prise de décisions concernant presque tous les aspects des soins de santé. Ces résultats peuvent avoir d'importantes répercussions sur les décisions essentielles à propos de la santé et du bien-être des individus et des populations, de la sécurité sanitaire et du coût des systèmes de soins de santé, ainsi que sur le respect des obligations internationales telles que celles définies dans le Règlement sanitaire international (2005).

6. Dans la Région de la Méditerranée orientale, malgré les progrès réguliers accomplis en matière de renforcement des capacités des laboratoires pour soutenir certains programmes de lutte contre des maladies particulières, des difficultés importantes subsistent. Des évaluations nationales, menées avec le soutien de l'OMS, ont identifié un besoin pressant d'élaborer des politiques et des plans stratégiques nationaux pour permettre aux services de laboratoire de remédier à l'insuffisance des financements, d'augmenter les compétences des personnels de laboratoire, d'améliorer les infrastructures de laboratoire, d'entretenir ou de remplacer les équipements vétustes, obsolètes ou mal entretenus, de fournir un approvisionnement continu en réactifs et en produits jetables essentiels dans les laboratoires, et de garantir une assurance et un contrôle qualité appropriés pour les analyses de laboratoire. Ces défis mis à part, la demande de services de laboratoire continue d'augmenter du fait des maladies émergentes ou réémergentes, de la progression rapide des maladies non transmissibles, du vieillissement de la population et de l'introduction rapide d'innovations technologiques conduisant à des techniques de laboratoire nouvelles et onéreuses. Il existe cependant un énorme décalage entre l'importance croissante et l'augmentation de la demande des services de laboratoire de santé et la faible priorité qui leur est accordée dans les programmes de santé nationaux.

7. Du fait de ces évolutions, les autorités sanitaires nationales, l'OMS et un groupe de plus en plus vaste et diversifié de partenaires internationaux ont reconnu la nécessité pressante de fournir aux États Membres des orientations stratégiques qui permettront de mobiliser un engagement politique de haut niveau et de les encourager dans la voie à suivre, de garantir l'allocation des ressources appropriées et d'éclairer les décisions politiques pour assurer des services de laboratoire de santé de haute qualité, sûrs et durables. Après examen et synthèse des résultats de l'analyse de la situation par les acteurs des laboratoires de santé issus des États Membres et les représentants des partenaires de développement international lors d'une réunion régionale organisée en décembre 2013, un consensus s'est dégagé sur la nécessité d'élaborer des orientations stratégiques pour soutenir les pays de la Région dans leurs efforts d'amélioration des services des laboratoires de santé. En février 2015, les directeurs des laboratoires de santé publique de la Région, à l'occasion de leur première réunion interpays, ont discuté et approuvé un projet de ce document. Le cadre stratégique pour le renforcement des services des laboratoires de santé 2016-2020 est destiné à guider les pays dans l'élaboration de systèmes de laboratoire de santé nationaux durables afin d'améliorer les services cliniques et de santé publique dans une perspective intersectorielle et d'améliorer la préparation, la surveillance et la riposte dans la lutte contre les maladies à propagation épidémique, pour répondre aux questions de sécurité sanitaire et à d'autres situations d'urgence susceptibles de poser un problème de santé publique.

Situation dans la Région

8. Dans la Région de la Méditerranée orientale, une analyse de la situation menée par l'OMS dans un certain nombre de pays pour la période 2013-2015 a montré ce qui suit.

- Les politiques et la planification en matière de services de laboratoire de santé sont faibles ou inexistantes ; seuls 2 pays sur 22 disposent de politiques et/ou de plans stratégiques nationaux concernant les laboratoires qui soient officiellement adoptés par les autorités nationales.
- On observe une répartition inégale des capacités de diagnostic des laboratoires, à la fois par rapport à la population et aux différents secteurs et unités, ce qui, associé aux taux élevés de paiements directs dans de nombreux pays à revenu faible et intermédiaire, entraîne un accès inéquitable aux services des laboratoires de santé.

- La planification stratégique basée sur des données factuelles en matière de personnels de santé n'a pas été mise en place ; la situation des personnels de laboratoire se caractérise par un nombre élevé de départs à la retraite et des pénuries de personnels qualifiés.
- La plupart des pays ne disposent pas d'un programme d'évaluation externe de la qualité ni d'autres mécanismes nationaux permettant d'assurer le suivi et l'évaluation des performances des laboratoires.
- De nombreux pays présentent, lorsqu'ils en possèdent, des dispositifs de maintenance, d'entretien et de réparation du matériel de laboratoire défectueux ; l'absence de mécanismes régionaux qui aideraient les pays à cet égard est également à déplorer.
- Les laboratoires de nombreux pays se retrouvent encore périodiquement confrontés à des pénuries de réactifs et de fournitures ; dans certains pays, les réactifs dont la date a expiré sont utilisés de manière occasionnelle ou régulièrement.
- Les systèmes de gestion de la qualité des laboratoires sont mal documentés dans de nombreux pays ; les manuels qualité et les modes opératoires normalisés, lorsqu'ils existent, sont rarement révisés ou actualisés ; les dossiers de laboratoire ne sont pas correctement contrôlés.
- Les systèmes d'information des laboratoires sont généralement mal structurés et rarement, pour ne pas dire jamais, intégrés aux systèmes d'information des hôpitaux ; leurs capacités à soutenir la collecte des données à des fins de surveillance ou de recherche sont extrêmement limitées.
- Des infrastructures inadaptées et le non-respect des exigences en matière de sécurité et de sûreté biologiques sont souvent constatés et peuvent mener à un niveau inacceptable de risques biologiques, en particulier dans les pays en guerre ou engagés dans un conflit, agités par des troubles civils ou se trouvant dans toute autre situation d'urgence humanitaire.

9. La plupart des insuffisances et des lacunes mises en lumière sont dues aux facteurs sous-jacents majeurs suivants : a) caractère non prioritaire et faible reconnaissance accordés aux services des laboratoires de santé au niveau national et, en conséquence, planification des ressources et budgétisation inappropriées pour ces services ; b) absence ou présence insuffisante de cadres juridique et réglementaire concernant les services des laboratoires de santé ; c) manque de mécanismes solides à l'appui de la politique fondée sur des données factuelles et des processus de planification à l'échelle nationale ; et d) mauvaises gouvernance, coordination, organisation et gestion des services des laboratoires de santé. Ces facteurs ont entraîné une utilisation inefficace et inappropriée des ressources rares, des chevauchements d'efforts dans certains services et une négligence dans d'autres, une faible durabilité des services et des conclusions sanitaires sous-optimales.

Objet et portée du cadre stratégique régional

10. L'objectif général du cadre est de guider les pays dans l'élaboration de systèmes de laboratoire de santé nationaux durables afin d'améliorer les services cliniques et de santé publique d'une manière transversale et d'améliorer la préparation, la surveillance et la riposte dans la lutte contre les maladies à propension épidémique, pour répondre aux questions de sécurité sanitaire et à d'autres situations d'urgence susceptibles de poser un problème de santé publique. Pour atteindre cet objectif, les finalités du cadre stratégique sont les suivantes :

- recommander aux autorités sanitaires des États Membres la mobilisation de l'engagement politique, l'appropriation et le soutien des services des laboratoires de santé ;
- fournir des orientations aux États Membres concernant la définition des priorités, la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation de politiques et de plans stratégiques nationaux pour leurs services de laboratoires de santé ;
- proposer des mesures de planification qui aideront les autorités sanitaires nationales à combler les lacunes et à relever les défis auxquels leurs systèmes de laboratoires doivent faire face ;
- fournir aux partenaires régionaux et mondiaux ainsi qu'aux autres parties prenantes concernées un cadre directeur sur lequel aligner leur appui financier et technique dans le soutien apporté au renforcement des services des laboratoires de santé ;

- fournir un modèle pour le suivi et l'évaluation des progrès sur la voie du renforcement des services de laboratoires de santé aux niveaux régional et national.

11. Le cadre stratégique couvre la période 2016-2020 et vise à soutenir à la fois les autorités sanitaires nationales et les points focaux pour les laboratoires de santé nationaux dans leurs efforts visant à renforcer les systèmes de laboratoires, ainsi que le large spectre et le grand nombre d'organisations nationales, régionales et internationales qui sont parties prenantes dans le processus. Le cadre stratégique s'articule autour de six objectifs stratégiques interdépendants, dont la mise en œuvre complète permettra aux pays de réaliser la vision de services de laboratoire de santé complets, bien coordonnés, intégrés et durables, capables d'obtenir des résultats d'examen sûrs, exacts et fiables dans des délais convenables et d'en faire état, en vue d'une utilisation clinique ou dans le secteur de la santé publique.

12. Les objectifs stratégiques sont les suivants :

- renforcer le leadership et la gouvernance des systèmes de laboratoire nationaux ;
- renforcer l'organisation et la gestion des systèmes de laboratoires nationaux en matière de qualité ;
- mettre en place des ressources humaines durables, suffisantes et compétentes pour la prestation de services de laboratoire ;
- garantir la sûreté et la sécurité de l'environnement de laboratoire ;
- promouvoir des réseaux de laboratoires de référence efficaces, à plusieurs niveaux et intégrés (à l'intérieur des pays et entre les pays) et renforcer la coordination ; et
- encourager l'utilisation rationnelle et basée sur des données factuelles des services de laboratoire.

13. Chaque objectif stratégique s'appuie sur des objectifs stratégiques associés et comprend une liste des activités et des résultats souhaités correspondants, à partir de laquelle les États Membres peuvent extraire, en fonction de leurs priorités nationales, les ressources, les capacités, les réglementations et les cadres spécifiques. Un cadre de suivi et d'évaluation est également décrit et il comprend des indicateurs nationaux et régionaux (Annexe 1).

Actions clés des pays

14. La mise en œuvre du cadre stratégique à l'échelle nationale représente un effort collectif requérant des actions concertées et coordonnées d'un large spectre de parties prenantes, nationales et internationales, sous la direction du ministère de la Santé. Ces actions devraient être adaptées et conformes au contexte spécifique de chaque pays, à l'environnement politique et socioéconomique, aux ressources et aux capacités disponibles, ainsi qu'aux stratégies, lois et réglementations globales en matière de santé et de développement.

15. Les actions suivantes joueront un rôle critique dans la mise en œuvre et sont communes à la majorité des pays, indépendamment du contexte national.

- Mener une évaluation complète du système de laboratoire actuel et des laboratoires principaux pris individuellement.
- Utiliser les résultats de l'évaluation pour mobiliser un engagement politique de haut niveau et un soutien intersectoriel en vue du renforcement des services des laboratoires de santé.
- Mettre en place un mécanisme de surveillance intersectorielle indépendant pour les services des laboratoires de santé afin de fournir aux autorités sanitaires nationales un examen indépendant et des conseils portant sur plusieurs aspects de la structure, du fonctionnement et de la réglementation des services de laboratoire, assurer une collaboration et une coordination efficaces entre les différents ministères et avec divers acteurs non gouvernementaux, dont le secteur privé et la société civile, et suivre les avancées de la mise en œuvre.
- Élaborer une politique et un plan stratégique nationaux pour les laboratoires de santé au moyen d'un processus de consultation inclusif et de l'établissement d'un consensus avec les parties prenantes

concernées, et approuver/adopter officiellement cette politique et ce plan via les mécanismes et les canaux nationaux appropriés.

- Mobiliser les ressources nécessaires, y compris les ressources humaines, techniques et financières ;
- Établir un mécanisme national pour le suivi et l'évaluation de la performance des services des laboratoires de santé ainsi que pour la mise en œuvre des politiques et des plans stratégiques nationaux pour les laboratoires.

16. La participation, l'appropriation et l'engagement des autorités nationales sont de première importance pour une mise en œuvre réussie. Parmi les parties prenantes et les partenaires potentiels nationaux majeurs, on compte : les ministères de l'Éducation, des Finances, du Travail, de l'Environnement, de la Justice et de la Défense ; les autorités frontalières et douanières ; les établissements universitaires, de formation et de recherche ; les associations professionnelles ; les entreprises relevant des secteurs pertinents, les compagnies d'assurance et le secteur privé ; la société civile, les organisations non gouvernementales et les représentants communautaires ; les donateurs et les partenaires de développement. L'ampleur et la nature de la participation des différentes parties prenantes dépendra largement du contexte national, des traditions de collaboration intersectorielle, des relations institutionnelles entre les différents groupes d'intérêt concernés et des mécanismes de coordination existants, le cas échéant.

Orientations futures

17. Les ministères de la Santé sont les mieux placés pour jouer un rôle d'orientation, d'intermédiaire et de direction dans la gestion d'un dialogue politique inclusif et constructif conduisant à l'élaboration de politiques et de plans stratégiques nationaux cohérents en matière de laboratoires, sans lesquels le renforcement des efforts des laboratoires ne peut être systématique et efficace. Le dialogue politique peut être enrichi en investissant dans des capacités institutionnelles et individuelles au niveau des pays, telles que des unités politiques ou de planification au sein des ministères. Le dialogue politique peut et devrait être élargi de manière à dépasser le secteur public et le secteur sanitaire, en alignant les politiques et les plans stratégiques nationaux concernant les laboratoires sur les stratégies et les plans d'autres secteurs portant également sur les laboratoires, tels que l'agriculture, la santé animale et les essais environnementaux. Les ministères de la Santé joueront un rôle critique dans la promotion du dialogue auprès d'un large spectre de parties prenantes et de groupes d'intérêt, tant à l'échelle nationale que mondiale.

18. La politique et le processus de planification stratégique nationaux concernant les services des laboratoires de santé devraient s'appuyer sur une analyse détaillée de la situation et la définition inclusive de priorités. Une bonne analyse de la situation devrait être assez vaste pour prendre en compte le large éventail des tendances actuelles et prévues en matière de développement socioéconomique, de santé et de dynamique des populations, et elle devrait comprendre une analyse systématique de la demande de services de laboratoire de santé selon différents scénarios, y compris dans le cas de flambées de maladies infectieuses et d'autres situations d'urgence de santé publique et humanitaire.

19. L'une des fonctions essentielles des ministères de la Santé est de garantir la disponibilité des ressources appropriées (en termes de financements, de personnels, d'infrastructures, d'équipements, etc.) pour la mise en œuvre de politiques et de plans stratégiques nationaux en matière de laboratoires au moyen d'une planification des ressources et d'un processus de budgétisation des programmes solides. Les ministères devraient associer les outils et l'expertise technique disponibles (à l'échelle nationale comme internationale) pour traduire les priorités nationales en plans de ressources basés sur des données factuelles et détaillés puis en incidences budgétaires. Cela facilitera grandement les négociations financières stratégiques et augmentera les chances de mobiliser les fonds nécessaires issus de sources nationales ou extérieures.

20. Les ministères de la Santé peuvent améliorer considérablement les résultats des efforts de renforcement des laboratoires de santé grâce à un investissement ciblé dans le suivi et l'évaluation des performances des laboratoires et aux progrès accomplis dans la mise en œuvre des politiques et des plans stratégiques nationaux sur les laboratoires. Cela passera nécessairement par un investissement dans la création de systèmes d'information de laboratoire efficaces et intégrés. Lorsque la conception et la mise en œuvre sont correctement effectuées, la contribution des laboratoires de santé aux programmes de surveillance s'en trouve améliorée, de même que l'apprentissage, l'amélioration continue des processus de planification et de mise en œuvre et les mesures correctives opportunes.

Conclusions et recommandations

21. Les laboratoires constituent un élément essentiel et fondamental de tous les systèmes de santé, dans un objectif d'amélioration de la santé. Des résultats des investigations en laboratoire fiables et rapides sont des éléments cruciaux dans la prise de décision au niveau de presque tous les aspects des services de santé. L'amélioration des services des laboratoires de santé est par conséquent un impératif de développement et sera au cœur de la réalisation des Objectifs de développement durable, contenant les cibles relatives à la couverture sanitaire universelle et le Règlement sanitaire international (2005). Ce cadre stratégique régional vise à orienter et soutenir les États Membres dans leurs efforts de renforcement des services des laboratoires de santé.

22. Le cadre encourage les partenariats et l'action collective dans la Région en vue d'un objectif commun consistant à assurer un accès équitable à des services de laboratoire sûrs, sécurisés, comportant une assurance qualité et un bon rapport coût-efficacité, pour améliorer la préparation, la surveillance et la riposte dans la lutte contre les maladies à propension épidémique, afin de répondre aux questions de sécurité sanitaire et à d'autres situations d'urgence susceptibles de poser un problème de santé publique. Le cadre oriente la définition de priorités ; fonctionne comme un outil pour la coordination des autorités nationales, des donateurs et des partenaires de développement à l'échelle nationale et régionale ; il facilite la planification et la mobilisation des ressources par toutes les parties prenantes concernées et recommande aux ministères de la Santé et aux autres organismes gouvernementaux des États Membres l'appropriation et le soutien des services de laboratoire de santé en tant que partie intégrante de leur portefeuille.

23. Les recommandations suivantes sont faites aux États Membres.

- Mettre en œuvre les actions proposées telles que définies dans le cadre d'action stratégique, adaptées aux priorités, réglementations et contextes spécifiques nationaux, au moyen d'un large partenariat intersectoriel avec les parties prenantes et les partenaires nationaux et internationaux. Utiliser le cadre stratégique pour orienter le dialogue politique et élaborer ou renforcer davantage les politiques et les plans stratégiques nationaux en matière de laboratoires, sur la base des résultats d'une analyse détaillée de la situation et de la définition inclusive des priorités, alignés sur le plan sanitaire national global et la stratégie de développement nationale, et en synchronisation avec les cycles de politiques financières nationales.
- Assurer la fourniture de ressources suffisantes, tant sur le plan financier, humain et technique que des infrastructures en vue de la mise en œuvre de politiques et de plans stratégiques nationaux en matière de laboratoires, ce qui sera rendu possible par une planification rigoureuse des ressources et une budgétisation adéquates des programmes, en mobilisant le soutien disponible provenant de sources nationales et internationales.
- Construire et généraliser les mécanismes et la base institutionnelle en vue d'assurer le suivi et l'évaluation des performances des laboratoires et la progression dans la mise en œuvre des politiques et des plans stratégiques nationaux sur les laboratoires.

24. Globalement, le cadre d'action stratégique proposé fait état des mesures collectives nécessaires pour renforcer les services des laboratoires de santé dans la Région pour la période 2016-2020.

25. L'OMS continuera à fournir un soutien aux États Membres à l'échelle régionale et nationale afin de les accompagner dans leurs efforts de renforcement des services de leurs laboratoires de santé, et ce de façon transversale et complète.

26. Le Comité régional est invité à approuver le cadre stratégique pour le renforcement des services des laboratoires de santé 2016-2020

Annexe 1. Cadre d'action pour le renforcement des services des laboratoires de santé 2016-2020

Interventions prioritaires	Action des pays	Indicateur de progrès
<p>Renforcer le leadership et la gouvernance des systèmes de laboratoire nationaux</p>	<p>Mettre en place un mécanisme de surveillance intersectorielle indépendant pour les services des laboratoires de santé</p> <p>Mener une analyse de la situation pour la prestation de services de laboratoire</p> <p>Sensibiliser les hauts responsables et les administrateurs du ministère de la Santé à l'importance des laboratoires de santé dans des systèmes de santé nationaux homogènes</p> <p>Élaborer et mettre en œuvre une politique et un plan stratégique nationaux en matière de laboratoires de santé</p> <p>Mettre en place un cadre juridique et réglementaire afin de soutenir la mise en œuvre de la politique nationale concernant les laboratoires</p> <p>Créer une structure organisationnelle nationale pour l'élaboration de normes et de directives et le suivi de leur mise en œuvre</p> <p>Mettre en place un mécanisme de suivi et d'évaluation des performances des services des laboratoires de santé</p>	<p>Rationaliser la gouvernance des services de laboratoire de santé par le biais d'une direction unifiée et claire</p> <p>Instaurer et coordonner un dialogue intersectoriel entre les services des laboratoires de santé et les autres parties prenantes et services pertinents</p> <p>Identifier les lacunes, les faiblesses et les besoins du système de laboratoire actuel</p> <p>Obtenir l'engagement des hauts responsables en faveur de la qualité des laboratoires</p> <p>Bien coordonner le processus d'élaboration et de mise en œuvre du cadre réglementaire national pour les services de laboratoire</p> <p>Des organismes d'aide au développement responsables de l'élaboration de normes et de directives sont en place pour reconnaître, au niveau national, les meilleures pratiques, les normes et les directives</p> <p>La prise de décisions fondées sur des bases factuelles est facilitée par la disponibilité des données</p>
<p>Renforcer l'organisation et la gestion des systèmes de laboratoire nationaux en matière de qualité</p>	<p>Simplifier la structure et les fonctions des services de laboratoire nationaux à l'intérieur du système de santé pour répondre aux besoins des pays, en particulier aux besoins en matière de santé publique</p> <p>Créer un bureau de gestion de la qualité et/ou un poste de directeur/responsable de la qualité pour superviser toutes les activités liées à la qualité</p> <p>Mettre en œuvre un système de gestion de la qualité sur des sites ciblés</p> <p>Garantir des services de laboratoire durables au moyen d'un budget/d'un financement de l'État approprié</p> <p>Améliorer la gestion de la chaîne logistique, l'achat de matériel et les processus de maintenance</p>	<p>Disposer d'un système de services de laboratoire de référence à plusieurs niveaux qui fournit des fonctions de santé publique de surveillance, de détection et de riposte et soutient les besoins cliniques et de recherche du pays</p> <p>Des bureaux de gestion de la qualité sont créés et mis à la disposition des institutions</p> <p>Les activités des laboratoires de santé publique sont financées de manière appropriée et durable</p> <p>Des réactifs et des fournitures sont constamment disponibles pour soutenir la prestation ininterrompue de services</p>
<p>Mettre en place des ressources humaines durables, suffisantes et compétentes pour la prestation de services de laboratoire</p>	<p>Élaborer des politiques de ressources humaines (lorsque cela est nécessaire et faisable, dans le cadre d'une politique de laboratoire nationale) pour permettre à un effectif suffisant de personnel durable et qualifié de gérer et d'exploiter les services de laboratoire</p> <p>Renforcer la gestion des services de laboratoire</p> <p>Établir des mécanismes pour l'agrément ou l'octroi de licences à toutes les catégories de personnel de laboratoire, y compris les personnels de laboratoires privés, en fonction des exigences de qualification minimales obligatoires (normes)</p> <p>Élaborer un système pour attirer et fidéliser les personnels dans les services de laboratoire</p> <p>S'assurer que les programmes d'enseignement et de formation avant l'entrée en service transmettent des connaissances et des compétences qui répondent aux besoins des services des laboratoires nationaux</p> <p>Élaborer un système de développement continu et de renforcement des compétences en cours d'emploi pour toutes les catégories de personnel de laboratoire, y compris le personnel des laboratoires privés</p>	<p>Rendre la gestion des personnels plus efficace et efficiente</p> <p>Améliorer les compétences des personnels</p> <p>Rendre la gestion des services de laboratoire encore plus efficace et efficiente</p> <p>Tous les laboratoires fonctionnent avec des personnels agréés/diplômés, pleinement qualifiés pour occuper leurs fonctions</p> <p>Développer la motivation du personnel et les plans de carrière</p> <p>Améliorer la fidélisation et la déontologie du personnel</p> <p>Améliorer la qualité de la formation en cours d'emploi et sa pertinence vis-à-vis des services de laboratoire fournis</p>

Interventions prioritaires	Action des pays	Indicateur de progrès
Garantir la sûreté et la sécurité des environnements de laboratoire	<p>Élaborer/Améliorer les cadres réglementaires nationaux pour gérer de manière systématique les risques biologiques dans les environnements de laboratoire</p> <p>Garantir la sûreté et la sécurité de l'environnement de travail et des installations pour prévenir la propagation accidentelle ou délibérée d'agents infectieux et protéger les personnels de laboratoire, les patients, la communauté et l'environnement</p> <p>Élaborer et utiliser des programmes de formation/de développement des compétences appropriés et les supports associés pour comprendre, adopter et mettre en œuvre des stratégies de gestion des risques biologiques.</p>	<p>Établir et/ou mettre à jour des politiques et des procédures/directives de gestion des risques biologiques nationales</p> <p>Les systèmes de gestion des risques biologiques sont en place, y compris les organismes de gestion des risques biologiques et les postes de directeur/responsable de la gestion des risques biologiques</p> <p>Améliorer les cadres réglementaires nationaux pour la mise en œuvre d'approches de gestion des risques biologiques</p> <p>Les processus et les procédures pour l'évaluation et la réduction des risques sont améliorés et systématiquement mis en œuvre</p> <p>Les matières infectieuses sont transportées en toute sécurité</p> <p>Les personnels des différents niveaux de service possèdent les compétences nécessaires pour gérer et atténuer les risques biologiques</p>
Promouvoir des réseaux de laboratoires de référence efficaces, à plusieurs niveaux et intégrés (à l'intérieur des pays et entre les pays) et renforcer la coordination	<p>S'assurer que les capacités de diagnostic répondent aux besoins nationaux, en particulier aux besoins de santé publique, en aidant les pays aux ressources limitées à établir ou à renforcer leurs réseaux de laboratoires de référence nationaux intégrés</p> <p>Améliorer la communication et la coordination intersectorielles avec les autorités nationales pour un contrôle efficace des zoonoses à l'aide du concept « Une seule santé »</p> <p>Soutenir les réseaux régional et mondial afin d'assurer l'accès aux capacités d'analyse lorsque les capacités locales ou nationales ne sont pas disponibles, en particulier pour les maladies ou les événements qui posent un problème de santé publique</p> <p>Renforcer les partenariats externes pour l'appui technique et financier</p>	<p>Améliorer la quantité et la qualité des ressources disponibles pour renforcer les réseaux de laboratoire de santé publique dans les pays aux ressources limitées</p> <p>Renforcer les réseaux existants et les rendre fonctionnels</p> <p>Améliorer la communication et la coordination intersectorielles pour les zoonoses</p> <p>Les partenaires facilitent le travail des laboratoires de santé publique</p>
Encourager l'utilisation rationnelle et basée sur des données factuelles des services de laboratoire	<p>S'assurer que les prestataires de soins de santé sont au fait de la sélection des tests et de l'interprétation des résultats reposant sur des données factuelles et qu'ils disposent de suffisamment d'informations sur la collecte, le stockage et l'expédition appropriés des échantillons</p> <p>Renforcer les capacités des personnels de laboratoire pour fournir un service de conseil et de consultation et améliorer la communication</p>	<p>Les prestataires de soins de santé ont une bonne compréhension des services de laboratoire et une connaissance appropriée des principes de demande de tests de laboratoire et d'interprétation des résultats basés sur des données factuelles</p> <p>Améliorer l'équité et l'accès aux services de laboratoire</p> <p>Améliorer la communication entre les services de laboratoire et les autres prestataires de soins de santé</p>